

La Source



Février 2025

RETOUR SUR LA CÉRÉMONIE DES VŒUX

Samedi 18 janvier, M. le maire présentait ses vœux de prospérité et de santé à la population viennoise. Une cérémonie qui rassemble de plus en plus d'habitants. L'équipe municipale s'en réjouit car elle y voit un intérêt pour les projets et actions menées dans notre village.

La prise de parole de M. le maire s'est concentrée sur le rappel des travaux engagés durant l'année comme les travaux d'assainissement collectif aux Millonnets mais aussi sur les différentes animations qui ont trouvé chacune ses publics. Dans les perspectives à venir M. le Maire a rappelé l'importance des effectifs scolaires pour maintenir la présence d'une école dans le village. De même le Contrat rural devra aboutir par la phase finale du plateau sportif d'accès libre aux Viennois.



Soirée St Patrick 2024 par le Comité des Fêtes



Un discours du Maire particulièrement apprécié.



Feu de la Saint Jean organisé par le Comité des Fêtes.



Halloween.



Ateliers des Petits moments du Vexin.



Salon artistique du Comité des Fêtes.



Sortie Semaine bleue à Vernon.

2024, ANNÉE DE FIN DE L'ACTIVITÉ DU CCAS

Depuis quelques années, l'État s'est doté de lois de modernisation et de simplification de la vie publique. Le but recherché est une meilleure efficacité des administrations et établissements publics en introduisant l'indicateur de la performance. Les outils mis en place ont été par exemple l'évolution du plan de la comptabilité publique, l'instauration du Compte Financier Unique (CFU) partagé en commun par la collectivité (ordonnateur) et par le Trésor public (comptable). Au préalable il y avait le compte de gestion tenu par le comptable et le compte administratif par la commune. Ces différents changements sont accompagnés dans leur mise en œuvre par le Conseiller aux décideurs Locaux (CDL), cadre de la Direction générale des finances publiques.

Pour notre village, le CDL a questionné l'intérêt de maintenir un Centre d'Action Sociale (CCAS) au vu du nombre d'habitants. M. le maire, par ailleurs Président du CCAS, a convoqué le Conseil d'Administration le 3 décembre 2024 pour en informer les membres.

La poursuite de l'activité du CCAS sera reprise par la Commission des activités sociales dès 2025 et sa création sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.



Sortie CCAS du 1^{er} juin 2024, visite de la Maison Jean Cocteau à Milly la Foret, Visite de la verrerie d'Art à Soissy: à la découverte de l'Essonne !

ASSAINISSEMENT COLLECTIF, QUOI DE NEUF ?

Le raccordement au réseau d'assainissement collectif se répartit entre deux maîtres d'œuvre Canavert et Lecorre. Le rythme des travaux de la première tranche, sauf contraintes dues aux intempéries, devrait permettre aux foyers ayant opté pour la maîtrise publique d'être raccordés courant avril.



La rue des Moulins raccordée à l'assainissement collectif.

Comment se déroulent les modalités de financement ?

Pour les particuliers ayant opté pour la maîtrise publique (démarche collective sur appel d'offres de

marché public), la commune avance les fonds et perçoit à ce titre les subventions de l'agence de l'eau. À réception de la dotation, la commune émettra un titre de recettes aux particuliers correspondant à leur reste à charge.

Et pour les foyers ayant opté pour une maîtrise d'œuvre privée ?

La réalisation des travaux était à l'initiative privée; il va appartenir aux particuliers concernés de constituer un dossier en fournissant copies de la facture acquittée, certificat de conformité, plan de réalisation et facture de vidange de la fosse septique.

Les subventions accordées aux particuliers transiteront par le compte de la commune. Elle aura au préalable envoyé les dossiers complets réceptionnés à l'agence de l'eau (envoi par trois/quatre dossiers). Le versement de la subvention sera versé aux particuliers au fil des remboursements.

URBANISME OU COMMENT SAVOIR-VIVRE

Les nombreux rappels aux obligations d'urbanisme ne font pas diminuer les travaux entrepris par les riverains qui continuent à ne pas respecter le Code de l'urbanisme. À nouveau nous alertons sur les règles de bon voisinage à suivre: « *Il faut respecter son prochain: tailler ses haies afin de ne pas empiéter sur la parcelle voisine, respecter les hauteurs maximales, ainsi que la présence de végétaux. Ce sont des règles d'urbanisme. Même si nous habitons en pavillon, nous ne pouvons pas agir comme bon nous semble.* » De même, des travaux de modification et/ou de construction sont menés en catimini sans engager les formalités d'urbanisme réglementaires.

Dans la vie de tous les jours, quelle est la principale disposition à prendre en vue de travaux à son domicile ?

La Déclaration préalable de travaux (DP) est obligatoire pour réaliser certains travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. Il peut s'agir de la création de petites surfaces, de certains aménagements intérieurs et extérieurs.

La DP est donc un réflexe à avoir pour le moindre aménagement ?

Oui, quasiment pour tout. Si un administré change ses clôtures, ses volets, la couleur des volets, s'il y a un ravalement, s'il installe une piscine, une pompe à chaleur, un abri de jardin, une annexe ou une terrasse, une DP est obligatoire car la



Une déclaration préalable de travaux est obligatoire pour le moindre aménagement à domicile.

surface est modifiée. Tout cela doit respecter le PLU (Plan local d'urbanisme).

Certes, remplir une DP peut être contraignant et source d'inquiétude quant à l'obtention de l'autorisation requise. Mais ce n'est pas une réprimande, c'est la loi. Alors ne préjugeons pas d'une potentielle contrainte sans qu'il y ait eu instruction. La démarche est gratuite. La seule contrainte est de la remplir sur internet et de produire les documents nécessaires. Au final, n'oublions pas que lors d'une revente, une modification non signalée bloque le processus auprès du notaire.

Nuisances sonores: rappel de l'arrêté préfectoral sur les horaires de travaux et de tonte

- du lundi au vendredi: 8H30 - 12H et 14H - 19H30
- le samedi: 9H-12H et 16H - 19H

OBLIGATION EN MATIÈRE D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU



Le riverain doit entretenir le cours d'eau et ses berges sur sa parcelle selon l'Article L.215-14 du code de l'environnement.

L'article L.215-14 dans sa nouvelle rédaction, précise que le propriétaire riverain est tenu à un « entretien régulier du cours d'eau, notamment par enlèvement

des dépôts, embâcles et débris, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. » Il définit, pour ce faire, l'entretien comme devant maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, permettre l'écoulement

naturel des eaux, assurer la bonne tenue des berges et contribuer à son bon état écologique où, à défaut, à son bon potentiel écologique. Il indique que cet entretien peut être réalisé selon les anciens règlements ou d'après les usages locaux, sous réserve de leur conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Les cours d'eau bien entretenus diminuent le risque de débordement. Les conséquences peuvent être dramatiques non seulement sur la voie publique, mais aussi chez les particuliers notamment au regard des leurs installations électriques prévalant dans leur habitat.

De même, un cours d'eau non entretenu en aval entraîne des sorties du lit en amont provoquant des tensions entre voisins.

ESPRIT MALIN ET ESPRIT VILAIN... STOP CELA A ASSEZ DURÉ !!!

Depuis plusieurs mois, un riverain ou un passant provocateur nuit au bien vivre ensemble et sans scrupule ni vergogne jette sur la chaussée des bouteilles d'alcool vides ou à moitié pleines à l'entrée du hameau de Chaudry mais aussi sur la RD-route de Villers. Risque environnemental, risque sécuritaire...



La plaisanterie a assez duré!

Pollueur, si tu lis cet article, mets un terme à cette pratique, à défaut d'être sage, pas de geste d'un autre âge.



RETOUR SUR ÉVÈNEMENT NEIGEUX

Que l'on soit climato-sceptique ou non, force est de constater que la nature connaît des épisodes d'intempéries d'envergure plus marquée, aux conséquences dramatiques quelque que soit leur géolocalisation.

Le dernier épisode neigeux du 21 novembre dernier doit nous interroger collectivement sur ce type d'épisode nécessitant soit le passage d'un salage préventif par la commune soit à titre curatif par les services de la CCVVS.

En effet, dans nombre de rues communales en raison du nombre exponentiel de voitures stationnées sur la voie publique, le passage des engins ne saurait se faire... et donc les voies ne seront pas dégagées.



Deux solutions :

- Malgré les rappels à la population pour rentrer leurs voitures chez eux, les pratiques ne changent pas. Cette irresponsabilité et incivilité manifestes seront potentiellement source de blocage et en cas d'accident les polices d'assurance responsabilité civile couvriront les sinistres, mais ne venez pas vous plaindre en mairie!!!
- Les voitures sont garées à l'intérieur de propriétés, les voies de circulation seront dégagées et les chaussées se dégraderont moins.

À vous de choisir!!!

Quatre rues particulièrement sensibles : Chemin de la Vallée

à Chaudry, rue des Moulins aux Millonnets, rue de la Chapelle, chemin de St Cyr à Vienne.

TERRAIN DE TENNIS



Depuis 2020 le terrain de tennis communal est ouvert à la pratique du sport familial sans adhésion à la FFT. Sur simple inscription en mairie, toute la famille peut jouer pour un montant modique

d'adhésion (60 € par année civile pour les Viennois et 100 € pour les extérieurs).

Besoin d'un renseignement ? Appeler en mairie 01 34 78 13 59 ou le samedi matin M. Stéphane HAUTCOEUR, adjoint aux Finances, au Sport, Culture et Jeunesse.

CRÉATION D'UNE ASSOCIATION VIENNOISE « VIENNE EN SCÈNE »

L'année 2024 s'est terminée avec le lancement de la création d'une association viennoise culturelle élargie aux arts, aux sports, aux savoir-faire... en un mot AUX TALENTS de tous!

Vous avez été mis au courant et invités à participer à une réunion d'information le 8 janvier dernier; nombre d'entre vous ont répondu présents!

L'objectif de cette association est de promouvoir notre patrimoine environnemental et humain en favorisant le lien social, l'accès à la connaissance artistique et sportive pour tous, l'organisation d'évènements de petite et plus grande envergure à destination des Viennois mais aussi des habitants de notre vallée.

En devenir membre c'est l'opportunité de s'investir pour le dynamisme de notre village selon ses moyens, disponibilités et compétences...; c'est participer à la réflexion de la définition à la conception des animations qu'elle mettra en œuvre. C'est aussi faire en sorte que la tâche de faire vivre notre village, contribuer aux rencontres entre habitants, voisins, riverains ne repose pas uniquement sur les épaules de quelques bénévoles.

Participer c'est décider, décider c'est être acteur, être acteur c'est ne pas subir...



Osez Vienne et rejoignez l'association!

LE CHŒUR GOSPEL DU VEXIN

Lancée par la programmation de la Semaine bleue, une chorale gospel a vu le jour regroupant le chœur d'une vingtaine de personnes. Six Viennois ont franchi le cap et représentent notre village dans cette chorale intercommunale. Sous la direction de Bruno Ruffinel, co-fondateur de



BIG ART, les répétitions ont lieu le lundi à 19 h 30 à la salle Germain Boutillier... et déjà une représentation est prévue le 28 juin à Villarceaux!!!

Que chante Vienne...!!! suivez les informations culturelles de la CCVVS et découvrez ce chœur local au talent naissant mais promoteur.

CHANTIERS PARTICIPATIFS, UNE FAÇON DE VIVRE SON VILLAGE

Confrontées depuis quelques années à des réformes territoriales contraignant fortement leurs budgets, les collectivités doivent inventer des nouveaux modes de conduite de la chose publique pour maintenir le niveau d'entretien du bien communal.

Le chantier participatif jusqu'à présent sous-utilisé, est désormais vu comme un véritable

outil de développement économique et territorial permettant d'obtenir dans le même temps la mobilisation des citoyens qui souhaitent soutenir un projet local d'intérêt général.

Suivre notre agenda :

- Mars/ terrain de Tennis (peinture + talus).
- mai/juin: nettoyage du rû de Chaudry et du rû du Paradis.

Envie de vous investir au gré de votre disponibilité ?

Adhérer à la Brigade des bénévoles !	
NOM*	
Prénom*	
Tél.*	
Mail*	

* Renseignement obligatoire

Pourquoi rejoindre la « Brigade des bénévoles » ?

Les organisateurs d'évènement (mairie, comité des fêtes, associations) précisent leurs besoins (aide à la logistique, compétences particulières) relayées par la mairie. Libre à vous ensuite, selon vos disponibilités et de vos envies, de recontacter ce dernier pour vous joindre à la mise en place de l'évènement.

La transmission de vos données est seule à votre initiative. La décision finale vous appartient et n'implique pas d'obligation morale.

ZOOM SUR UN ARTISTE LOCAL: LINO DE GIULI

Dans notre village, différents artistes aux talents multiples ont installé leurs ateliers, leurs univers de création, peintres, écrivains, sculpteurs, poètes, musiciens...

Nous vous proposons d'aller à la rencontre de l'un d'entre eux: Lino de Giuli, peintre. Il a consacré sa vie à l'Art. Aujourd'hui, il continue de parcourir les méandres des différentes formes d'expression en France, Europe et à l'International.



Lino de Giuli est né le 26 avril 1951; il grandit au cœur du faubourg Saint Antoine, haut lieu de l'Artisanat Parisien. En 1969, il entre à l'école des Beaux-Arts de Paris déjouant le projet que lui avaient tracé ses parents.

Admis à l'atelier de Marcel

Gili, où il bénéficie des enseignements traditionnels, puis « touche à tout » pour étancher sa soif de création, il pratique la photographie, le cinéma, le dessin d'animation, puis le graphisme et l'illustration publicitaire.

En 1975, il décide de se consacrer exclusivement à la Peinture. L'Italie sera son pays d'accueil où il étudiera pendant quatre ans les primitifs Italiens, les chefs-d'œuvre de la Renaissance. Terre de sa famille, de ses ancêtres, grand père et oncles sculpteurs, pays de cœur qu'il quittera en 1979 pour explorer ses créations plus personnelles en entamant un tour de France qui durera une dizaine d'années. Il en rapportera plusieurs grandes séries de corps et de portraits au réalisme baroque et incisif.

Puis abandonnant le corps de l'image figurative, sa peinture s'oriente vers une abstraction structurée aux couleurs dissonantes. Sa palette s'éclaircit, les lignes s'apurent, l'économie de moyens va à l'essentiel du mouvement.

C'est en 1993 que Lino de Giuli s'installe dans notre village au Moulin Madame de la place Roger Coquoin où il construit ses peintures de grands formats en parallèle aux expressions

ouvertes sur une multiplicité de techniques et de mode de faire: dessins, estampes, fresques. Pour le théâtre et pour la ville, il réalise décors et costumes, fontaines, ferronneries et installations « in situ ». Dans cet exercice, il conceptualise différentes ambiances en région parisienne et dans nos provinces. Localement, il crée une exposition/ installation en l'église Notre Dame de Vétheuil en 2004, conçue en dialogue intime avec le lieu mais également à Vienne-en-Arthies en 2006 dans le moulin atelier/habitation, sans oublier la chapelle Saint Jacques de Mantes la Jolie, le musée Camille Hoschédé-Monet de Vernon ou la grande exposition personnelle au château de la Roche Guyon entre autres...

Si son mode d'expression privilégié reste la peinture, « l'art en situation » est un support qu'il affectionne particulièrement. Son travail de plasticien donne libre cours à son inspiration créative. Art concret, abstraction géométrique, membre du salon historique des Réalités Nouvelles. Les travaux récents cultivent l'alliance et les paradoxes de tracés formels d'inspiration scientifique et technique aux contours spirituels de l'infini. **« Ils révèlent l'incessante obsession de la problématique matière, temps, espace, vide ».**



L'EMPREINTE ÉCONOMIQUE DANS NOTRE VILLAGE S'ÉTOFFE

Depuis quelques mois une créatrice fleuriste s'est installée dans notre village au 3 Côte du Pavillon. Sa boutique porte le nom de « Casa Dei Fiori ». Nous souhaitons à Cynthia la bienvenue et une pleine réussite dans notre village. Sa boutique propose idées de cadeaux pour tout évènement (mariage, baptême, deuil, anniversaire, bouquet entreprise) et d'activité à thèmes... Cette nouvelle installation vient compléter l'activité maraîchère présente sur le territoire communal depuis plus de dix ans. Récemment reprise par Chloé et Julia, la Ferme des Millonets poursuit son aventure et propose des paniers de légumes bio aux membres de l'AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne).



« Ferme maraîchère » aux Millonets.



Chèvre poitevine.

La deuxième ferme, la Ferme de Vaulezart, s'est spécialisée quant à elle sur l'exploitation de chèvres de race poitevine et vend en direct sa production de fromages et d'autres produits faits in situ (miel, confitures...). L'ouverture au public change en ce début d'année : vendredi et samedi après-midi, dimanche matin.

D'autres secteurs d'activité économique sont présents : location de gîtes, chambres d'hôte, atelier d'art plastique, artisans, auto-entrepreneur en communication... constituant différentes facettes de la vie rurale.

Agenda des manifestations communales et intercommunales à venir

- Chantier participatif « réfection terrain de tennis et talus végétal » : **samedi 8 mars** rdv à 9h sur place... nous comptons sur vous!
- Soirée Saint Patrick par le Comité des Fêtes : **samedi 15 mars** salle Germain Boutillier
- Nettoyage du Printemps : **samedi 22 mars**, rendez-vous à 9h parking salle polyvalente
- Ludothèque : **mercredi 26 mars** à partir de 15h, salle polyvalente
- Exposition Chapelle Saint Joseph : **du 25 avril au 4 mai (week-end)** Rétrospective artistique de Lino De Giuli
- Randonnée de l'Association « VIENNE EN SCÈNE » : **samedi 19 avril**, départ parking mairie à 9h
- Fête du Sport : **dimanche 11 mai**, rencontres inter-hameaux! un prix est en jeu...
- Fête de la Saint Jean par le comité des fêtes : **samedi 21 juin**
- Fête de la CCVVS : **samedi 28 juin** à Villarceaux (à confirmer)
- Fête Nationale du **14 juillet**, venez Faire Ensemble avec nous!
- Sortie Senior de la CCVVS : **début septembre** pour les seniors de 70 ans et plus. inscription au secrétariat de la CCVVS (balade fluviale)
- Exposition artistique et Foire à tout : **samedi 6 et dimanche 7 septembre**

